

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS**

Avis1

Référence : 2024056443

No Greffe: P202403189  
Jugement du : 03/10/2024

Ouverture d'une liquidation judiciaire simplifiée obligatoire sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS  
Fixe la clôture de la procédure au 03/04/2025, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

à l'égard de :

SAS à associé unique LHASA  
131 rue du Cherche-Midi 75015 Paris  
Activité : Restauration traditionnelle.  
N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 984855460

Date de cessation des paiements : 11/09/2024

Nomme  
Juge commissaire : M. Patrick Renouard

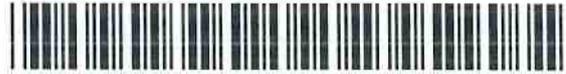
Nomme  
Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand,  
17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

*Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.*

Le greffier,



The seal of the Tribunal de Commerce de Paris is circular, featuring a central figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS' and two stars. Below the seal is a handwritten signature in black ink.



**Grefe du Tribunal de Commerce de Paris**  
1 quai de la Corse  
75198 Paris Cedex 04

## ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

Protêts

Prêts et délais

Warrants (trois catégories)

Gages sans dépossession

Gages des stocks

Nantissements de l'outillage matériel et équipement

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)

Privilèges de vendeur et action résolutoire

Nantissements du fonds de commerce

Nantissements du fonds artisanal

Nantissements judiciaires

Déclarations de créances

Hypothèque maritime

Actes de saisie sur les navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Hypothèque fluviale

Actes de saisie de bateaux

Biens inaliénables

Publicités de contrats de location

Publicités de clauses de réserve de propriété

Privilèges du Trésor

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire

Warrants agricoles

Opération de crédit-bail en matière mobilière

Saisie pénale de fonds de commerce

Logement indigne

Sur : **SAS LHASA** Société par actions simplifiée (à associé unique)  
RCS 984 855 460  
Adresse : 131 rue du Cherche-Midi 75015 Paris

Débiteur N° : 20240005181

**Nantissements de parts de société civile (\*) (\*\*)** à jour au 29/09/2024

---

NEANT

**Protêts** à jour au 29/09/2024

---

NEANT

**Prêts et délais** à jour au 29/09/2024

---

NEANT

**Warrants (trois catégories)** à jour au 29/09/2024

---

NEANT

**Gages sans dépossession** à jour au 29/09/2024

---

NEANT



Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

**Gages des stocks (\*)** à jour au 29/09/2024

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

**Nantissements de l'outillage matériel et équipement (\*)** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (\*) (\*\*)** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Privilèges de vendeur et action résolutoire** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Nantissements du fonds de commerce** à jour au 29/09/2024

1 INSCRIPTION

Date	N°	N° National	Montant	Créanciers - Mentions
24/04/2024	1423	75012024FC001423	100 000,00 EUR	Acte SOUS-SEING PRIVÉ en date du 28/03/2024 au taux de 5.05% Exigibilité au 05/08/2031 Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France, 19 rue du Louvre 75001 Paris Elisant domicile : 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13

**Nantissements du fonds artisanal** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Nantissements judiciaires** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Déclarations de créances** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Hypothèque maritime** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Actes de saisie sur les navires** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Hypothèque fluviale** à jour au 29/09/2024

NEANT



**Actes de saisie de bateaux** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Biens inaliénables** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Publicités de contrats de location** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Publicités de clauses de réserve de propriété** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Privilèges du Trésor** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Warrants agricoles (\*\*\*)** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Opération de crédit-bail en matière mobilière** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Saisie pénale de fonds de commerce (\*\*\*\*)** à jour au 29/09/2024

NEANT

**Logement indigne** à jour au 29/09/2024

NEANT

\* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

\*\* **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

\*\*\* **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

\*\*\*\* **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.



Délivré à Paris, le 7 octobre 2024

Le Greffier,